



**ACCUEIL DE LOISIRS DE SAVIGNY, MODE D'EMPLOI :**

**Présentation de la structure**

L'Accueil de Loisirs de Savigny est géré par la Fédération Léo Lagrange Centre Est, dont le siège est basé 2 rue Maurice Moissonnier à Vaulx en Velin.

Le centre est situé au pavillon de l'Amitié, 15, route de Sain Bel, 69 210 Savigny.

La restauration s'effectue au restaurant scolaire de l'école des Source à la sortie du village de Savigny, avec le prestataire SOGERES.

Les plus petits bénéficient du bâtiment de la garderie « Les petite gones ».

Pour des raisons pratique, l'accueil et le retour à la maison peuvent occasionnellement se faire sur un autre site tel que le parking de la mairie de Savigny, la piscine « l'Archipel » ou la gare de sain Bel par exemple.

**Public accueilli**

Nous accueillons les enfants entre 4 et 17 ans pendant les périodes suivantes :

|             | Hiver<br>La 1 <sup>ère</sup><br>semaine | Printemps<br>La 1 <sup>ère</sup><br>semaine | Été juillet<br>4<br>semaines | Été août<br>dernière<br>semaine | Automne<br>une semaine | Mercredis<br>(Hors<br>vacances<br>scolaires) | Vendredis et<br>samedis<br>(Hors<br>vacances<br>scolaires) |
|-------------|---|---|------------------------------|---------------------------------|------------------------|--|--|
| 4 - 5 ans   | X                                       | X   | <b>X</b>                     | X                               | X                      | X  |  |
| 6 - 11 ans  | <b>X</b>                                | <b>X</b>                                    | <b>X</b>                     | <b>X</b>                        | <b>X</b>               | <b>X</b>                                     |  |
| 11 – 13 ans | <b>X</b>                                | <b>X</b>                                    | <b>X</b>                     | <b>X</b>                        | <b>X</b>               |  |  |
| 14-17 ans   |   |   |                              |                                 |                        |  | <b>X</b>   |



## Fonctionnement

### Accueil de Loisirs vacances et mercredis

#### ➔ Public et accueil :

L'Espace Animation Léo Lagrange de Savigny se divise en 2 secteurs pendant les vacances, secteur enfance et secteur jeunesse. En ce qui concerne les mercredis, ils sont ouverts aux enfants du secteur enfance de 4 à 11 ans.

#### ➔ Horaires :

- Pendant les vacances les enfants peuvent arriver au centre de loisirs de manière échelonnée entre 7h30 et 9h00. Le soir les départs se réalisent entre 17h00 et 18h00.
- Pendant les mercredis nous proposons 3 modes d'accueil : A la journée avec un accueil entre 7h30 et 9h00 et le soir les départs se réalisent entre 17h00 et 18h00. A la demi-journée matin (Repas) avec un accueil entre 7h30 et 9h00 et un départ entre 13h00 et 13h30. A la demi-journée après-midi (Repas) avec un accueil à midi et le soir les départs se réalisent entre 17h00 et 18h00.

### Accueil Jeunes

#### ➔ Public et accueil :

- Les jeunes de 11 à 17 ans

#### ➔ Horaires :

- Le vendredi de 16h00 à 19h00 et 10 samedis par an.

### Temps méridien

#### ➔ Public et accueil :

- Les enfants scolarisés à l'école élémentaire des Sources à Savigny

#### ➔ Horaires :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12h20 à 13h20 (Hors vacances scolaires).



## Inscriptions

L'inscription administrative de l'enfant se fait pour une année de septembre à septembre avec obligation de créer un dossier et de rencontrer le directeur avant toutes premières inscriptions. Ensuite, pour les périodes de vacances exposées précédemment, les inscriptions commencent à la date stipulée dans le courriel, environ un mois avant le début des vacances. Une inscription doit être obligatoirement demandée par les parents par écrit (courriel ou sms) et validée par le retour du directeur. Sans tout cela, l'inscription ne sera pas validée. Si toutes ces étapes ne sont pas réalisées nous ne pourrons pas accueillir votre enfant si le taux d'encadrement ne nous le permet pas. Chaque inscription à une activité sortie doit être obligatoirement accompagnée par une inscription à une journée à l'accueil de loisirs. L'inscription de l'enfant pour la période se fera à la journée ou à la semaine.

Pour cette inscription il faudra vous munir des documents suivants :

- Le N° allocataire CAF, MSA
- Le N° de Sécurité Sociale
- Un justificatif du quotient Familial
- Le carnet de santé de l'enfant

## Paiement

Le paiement vous sera demandé à l'inscription. Vous pourrez vous en acquitter par :

- Chèque bancaire
- Espèce
- Chèque vacances ANCV
- Les bons vacances CAF pour les séjours à partir de 8 jours, organisés sur le territoire français
- Cesu, chèque emploi service universel

**Un enfant ne peut être inscrit en accueil de loisirs si les dettes antérieures ne sont pas acquittées.**



## Encadrement

La responsabilité de chaque accueil de loisirs est assurée par un directeur et/ou son adjoint et des animateurs conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

## Absence

Toute absence doit être signalée au plus tard la veille du jour d'accueil avant 9h ou le jour d'accueil du jeune avant 9h (en cas de maladie). Vous pouvez le faire soit par téléphone au 06.77.65.95.15 ou au :04.74.26.19.32, soit par mail à l'adresse suivante : [albino.pereira@leolagrange.org](mailto:albino.pereira@leolagrange.org).

Seules les absences justifiées par un certificat médical seront prises en compte. Elles donneront alors lieu à un avoir/report. Les frais de toutes natures occasionnés par un incident de paiement « Rejet de prélèvement, chèques impayés » sont à la charge du tireur « Usager ». Les frais perçus par le tiré « Léo Lagrange Centre-Est » ne peuvent excéder un montant fixé par décret.

## Médicaments

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans une ordonnance du médecin.

En cas de traitement médical, remettre, dès l'arrivée à l'accueil, les médicaments et l'ordonnance à l'animateur référent (indiquer sur la boîte nom, prénom et posologie)

En cas de soupçon de maladie infectieuse, contagieuse, microbienne ou virale, nous demandons aux parents de le signaler auprès de l'animateur référent.

Ne pas oublier de signaler les allergies de tout type (alimentaire, ...) et les particularités de votre enfant (exemple : port de lentilles de contact, ...).



## Vie collective

Les jeunes s'engagent à respecter le personnel, les locaux et le matériel qui est à leur disposition.

Tout usager s'engage à respecter les consignes qui lui sont adressées par les personnes en charge de l'animation que ce soit au sein de l'Espace d'Animations ou à l'extérieur.

L'accueil de loisir s'inscrit dans un cadre laïque.

Aucun comportement violent ou discriminatoire ne sera accepté au sein de l'Espace d'Animations, pas plus que de comportements contraires aux bonnes mœurs.

L'Espace d'Animations ne pourra pas accueillir de jeune sous l'emprise d'alcool ou de produits stupéfiants, de la même façon aucun alcool ou drogues ne devront être introduit dans l'enceinte de l'Espace d'Animation.

Il n'est pas possible de fumer dans l'enceinte de l'Espace d'animation (La loi N° 91-32 du 10 janvier 1991 (loi Evin) interdit la consommation de cigarette dans les lieux Publics)

Il est interdit également d'apporter des objets dangereux dans l'enceinte de l'Espace Animation (couteaux, canifs, cutters...).

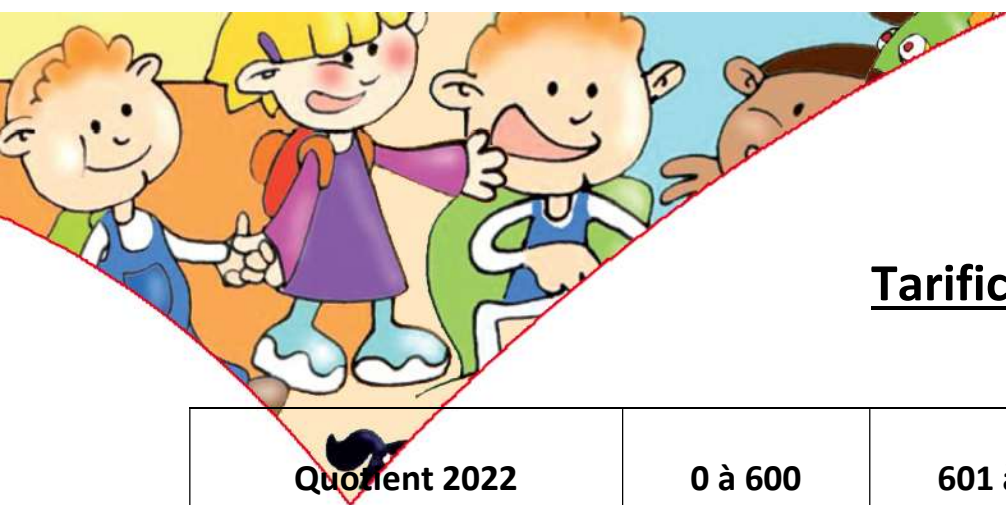
La Fédération Leo Lagrange décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel apporté par les jeunes (argent, portable, lunettes, montre...).

Dans le cas où les usagers disposent d'un véhicule à moteur, ils doivent le garer en dehors de l'enceinte de l'Espace d'Animations.

En cas de problème, nous commencerons par discuter ensemble (équipe et jeune) des points qui posent problèmes afin de trouver ensemble un terrain d'entente. Nous nous réservons, toutefois, la possibilité de contacter les parents dans les cas les plus graves ou si nous ne parvenons pas à nous entendre. La suite à donner sera décidée entre la Famille et la Direction afin de trouver des solutions qui soient toujours aux bénéfiques et dans l'intérêt des enfants.

Le fait de participer aux activités de l'Accueil implique l'acceptation du présent règlement, dont vous aurez pu avoir connaissance lors de l'inscription.

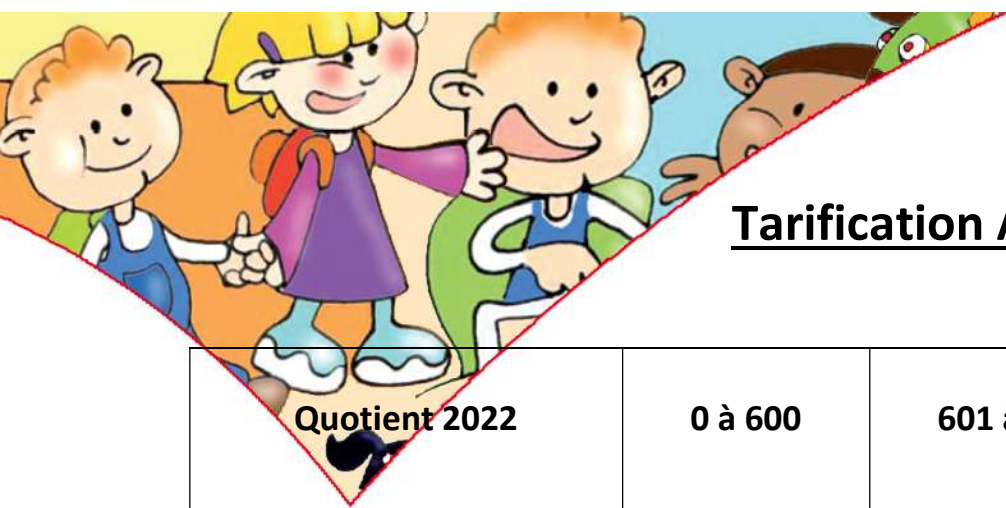
Parents votre avis est le bienvenu n'hésitez pas à nous en faire part



## Tarification 2022/2023

| Quotient 2022                                | 0 à 600 | 601 à 900 | 901 à 1200 | 1201 à 1500 | + 1500 |
|--|---------|-----------|------------|-------------|--------|
| <b>SECTEUR ENFANCE/SODA</b>                  |         |           |            |             |        |
| Journée AL avec repas                        | 13.11   | 15.09     | 17.32      | 19.91       | 22.95  |
| Au-delà de 2 jours 5% et forfait semaine 10% |         |           |            |             |        |
| <b>SECTEUR ADOS</b>                          |         |           |            |             |        |
| Passeport loisirs LEO/ année                 | 7       | 8.19      | 9.39       | 10.52       | 11.69  |
| Demi-journée sortie                          | 6.55    | 7.54      | 8.65       | 9.95        | 11.47  |
| Journée sortie (sans repas)                  | 13.11   | 15.09     | 17.32      | 19.91       | 22.95  |
| <b>CAMPS 5 jours</b>                         |         |           |            |             |        |
| Tarif séjour (+20€ séjour Hiver)             | 146.44  | 168.36    | 193.49     | 224.83      | 256.09 |

Pour les familles qui ne résident pas sur la commune de SAVIGNY les tarifs sont majorés de 20% Tarif Veillée : 4€ Tarif Nuitée : 8€



# Tarifcation AL mercredi 2022/2023

| Quotient 2022  | 0 à 600      | 601 à 900    | 901 à 1200   | 1201 à 1500  | + 1500       |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>SECTEUR ENFANCE (4-11 ans)</b>                        |              |              |              |              |              |
| <b>Journée avec repas</b>                                | <b>13.11</b> | <b>15.09</b> | <b>17.32</b> | <b>19.91</b> | <b>22.95</b> |
| <b>Demi-journée avec repas<br/>(Matin ou après-midi)</b> | <b>7.86</b>  | <b>9.06</b>  | <b>10.40</b> | <b>11.94</b> | <b>13.77</b> |

**Pour les familles qui ne résident pas sur la commune de SAVIGNY les tarifs sont majorés de 20%**